

ACTION URGENTE

TROIS JOURNALISTES CONDAMNÉS, UN AUTRE MIS HORS DE CAUSE

Trois journalistes travaillant pour un quotidien soudanais affilié à un parti de l'opposition ont été condamnés à des peines d'emprisonnement. Ces journalistes sont des prisonniers d'opinion.

Abuzar Al Amin, rédacteur en chef adjoint du journal *Rai Al Shaab*, a été condamné le 14 juillet par un tribunal de Khartoum (Soudan) à cinq ans d'emprisonnement pour atteinte à l'ordre constitutionnel et diffusion de fausses informations, au titre des articles 50 et 66 du Code pénal de 1991. **Ashraf Abdelaziz**, le rédacteur en chef du journal, et **Al Tahir Abu Jawhara**, responsable des informations liées à la politique, ont eux été condamnés à deux années d'emprisonnement aux termes de l'article 26 de la Loi relative aux publications et à la presse, et de l'article 66 du Code pénal. **Ramadan Mahjoub**, l'un des rédacteurs, a été mis hors de cause par le tribunal, qui a ordonné qu'il soit libéré de la prison de Kober. Sa remise en liberté devrait être annoncée sous peu.

Le Service national de la sûreté et du renseignement aurait engagé de nouvelles poursuites contre Abuzar Al Amin, liées à un autre article qu'il a écrit ainsi qu'à une blessure qu'il a infligée à un agent de ce Service au cours de son interrogatoire. Il devait être présenté devant le procureur de la République le 18 juillet pour un complément d'enquête.

Abuzar Al Amin et Ashraf Abdelaziz ont été arrêtés le 15 mai 2010 et Al Tahir Abu Jawhara le 16, à la suite de la publication dans *Rai Al Shaab* d'un article analysant, entre autres, les résultats de l'élection présidentielle qui s'est tenue au Soudan en avril 2010. Abuzar Al Amin et Al Tahir Abu Jawhara auraient été torturés en détention. Ces trois journalistes sont des prisonniers d'opinion et ils doivent être libérés immédiatement.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en anglais, en arabe ou dans votre propre langue) :

- priez instamment les autorités de libérer immédiatement et sans condition Ashraf Abdelaziz, Abuzar Al Amin et Al Tahir Abu Jawhara, emprisonnés uniquement pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression ;
- demandez-leur d'ouvrir une enquête indépendante et impartiale sur les affirmations selon lesquelles ces hommes auraient été torturés et de traduire les responsables présumés en justice.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 30 AOÛT 2010 À :

Président du Soudan :

Omar El Béchir
Office of the President
People's Palace
PO Box 281
Khartoum
Soudan

Fax : +249 183 774 339

Formule d'appel : *Your Excellency, /
Monsieur le Président,*

Ministre de la Justice :

Mohamed Bushara Dousa
Ministry of Justice
PO Box 302
Khartoum
Soudan

Fax : +249 183 764 168

Formule d'appel : *Dear Minister, /
Monsieur le Ministre,*

Copies à :

Rapporteur du Conseil consultatif des droits humains

Ahmed Idris Ali
Advisory Council for Human Rights
PO Box 302
Khartoum
Soudan

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Soudan dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la troisième mise à jour de l'AU 119/10, AFR 54/017/2010, 18 mai 2010. Pour en savoir plus : www.amnesty.org/fr/library/info/AFR54/017/2010/fr.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

TROIS JOURNALISTES CONDAMNÉS, UN AUTRE MIS HORS DE CAUSE

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Six membres du personnel du journal *Rai Al Shaab* ont été arrêtés à Khartoum, la capitale du Soudan, entre le 15 et le 27 mai. Lorsque les employés sont arrivés pour travailler le 16 mai, les bureaux du journal étaient fermés et des agents du Service national de la sûreté et du renseignement montaient la garde. Les six membres du personnel qui ont été arrêtés sont des prisonniers d'opinion, placés en détention pour avoir exprimé leurs convictions. Abu Baker Al Sammani, l'imprimeur du journal, aurait été relâché quelques jours après son arrestation. Nagi Dahab, l'administrateur, a été libéré le 2 juin.

L'arrestation de ces membres du personnel de *Rai Al Shaab* a eu lieu immédiatement après celle d'Hassan Al Turabi, dirigeant du Congrès populaire, un parti d'opposition. Hassan Al Turabi a été libéré sans inculpation le 30 juin.

La fermeture du *Rai Al Shaab* a précédé une recrudescence de la censure menée par le Service national de la sûreté et du renseignement. Il existe plusieurs types de censure. Le Service national de la sûreté et du renseignement peut notamment censurer les journaux avant publication, en envoyant des agents soit dans leurs locaux pour supprimer les articles considérés comme sensibles ou menaçant la sécurité nationale, soit chez les imprimeurs afin d'empêcher qu'ils ne soient mis sous presse. Ce Service peut également procéder à un « control à distance » en informant les rédacteurs en chef de publications des sujets dont le traitement est interdit et en attendant d'eux qu'ils ne publient aucun article sur ces thèmes. Cette campagne de censure a eu pour conséquence l'interruption de la publication de certains journaux, comme *Al Midan*, *Ajras Al Hurriya* et *Al Intibaha*.

Action complémentaire sur l'AU 119/10, AFR 54/025/2010, 19 juillet 2010

